



SCHÉMA DES SOLIDARITÉS 2023-2028 : POINT D'ÉTAPE ET REGARDS CROISÉS

Mardi 6 janvier 2026

Une ambition partagée pour un territoire solidaire

Le **Schéma départemental des solidarités 2023-2028** s'inscrit comme un outil déterminant pour la Somme.

Le Département de la Somme a élaboré un Schéma départemental des solidarités, unique et transversal, portant sur l'ensemble du champ social et médico-social relevant de ses compétences. L'existence d'un schéma unique est le gage d'une action départementale tournée vers le même objectif : œuvrer par les différents dispositifs d'action sociale à protéger, accompagner et à rendre autonomes tous les Samariens, à identifier leurs potentialités, à les aider à vivre la vie qu'ils ont choisie.

Cette démarche s'appuie sur :

- Un **travail collaboratif** impliquant plus de 100 agents de la Direction générale adjointe des Solidarités et de l'insertion (DGASI)
 - L'intégration des contributions des élus départementaux de la **commission des solidarités**
 - Une **consultation élargie** des acteurs associatifs et institutionnels
 - Un **questionnaire** ouvert aux habitants de la Somme
 - Une **consolidation avec les partenaires du Département** lors de la réunion du 4 novembre 2023, suivie de la **formalisation de propositions** validées par l'Assemblée départementale le **9 janvier 2024**.
-

Un cadre uniifié pour plus d'efficacité

Le Schéma départemental des solidarités 2023-2028 remplace et consolide plusieurs dispositifs existants :

1. Le **Plan départemental d'insertion 2022-2025** (4 axes, 28 actions)
2. Le **Schéma de prévention et de protection de l'enfance 2019 - 2023** (5 orientations, 15 actions)
3. Le **Schéma de l'autonomie 2018-2023** (6 orientations, 16 actions)

Il s'articule également avec des **stratégies complémentaires**, notamment :

- La **feuille de route et la convention tripartite de la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie (CNSA), l'Agence Régionale de Santé (ARS) et le Département**
- Le **Plan départemental d'action pour le logement et l'hébergement des personnes défavorisées (PDALHPD) 2022-2027**
- Le **Schéma départemental d'accueil des gens du voyage de la Somme 2020-2025**
- Les **programmes sectoriels** comme : la stratégie de prévention et protection de l'enfance, le Pacte des Solidarités, les actions en faveur de la perte d'autonomie, la stratégie en faveur des aidants, etc.
- L'**Accord de méthode** entre l'État, le Rectorat, l'ARS et le Département
- La **Charte pour la mise en œuvre des 50 000 solutions** pour les personnes en situation de handicap entre l'ARS et le Département

Cinq orientations stratégiques déclinées en 28 actions pour agir concrètement

Le schéma des solidarités 2023-2028, élaboré avec les professionnels de terrain et l'ensemble des partenaires, est construit autour de 5 grandes orientations :

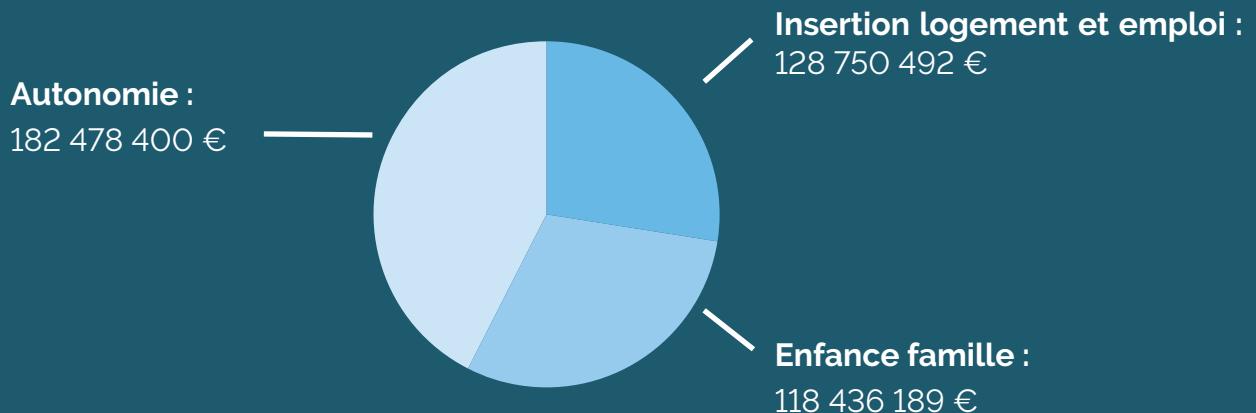
- **Faciliter l'accès aux droits**
- **Permettre à tous les Samariens d'accéder à l'emploi**
- **Bien vivre en famille**
- **Favoriser la vie à domicile de tous les publics**
- **Protéger les plus fragiles en garantissant une bonne qualité de vie en établissements**

Le schéma se veut évolutif pour s'adapter aux besoins, au contexte et à la réglementation. Vous trouverez ci-après une synthèse par orientation et action.



Les chiffres clés

Budget 2025 (BP+BS)



Accueil en MDSI au 30 novembre 2025

- Nombre d'accueils téléphoniques en MDSI : **71 884**
- Nombre d'accueils physiques en MDSI : **81 362**
- Nombre de rdv honorés en permanences délocalisées : **3 093**

Quelques chiffres au 30 novembre 2025

- Nombre d'enfants confiés ASE : **2 089 dont 238 mineurs non accompagnés (MNA)**
- Nombre d'assistants familiaux salariés du Département : **490**
- Nombre de foyer bénéficiaires du RSA : **16 169**
- Nombre d'accueillants familiaux personnes âgées et personnes handicapées : **133**
- Nombre de bénéficiaires de l'APA : **6 983 dont 639 en établissement et 6 344 à domicile ou en accueil familial**
- Nombre de bénéficiaires de la PCH : **3 780 dont 423 en établissement et 3 357 à domicile ou en accueil familial**
- Nombre d'élèves et étudiants inscrits pour un transport adapté : **161**
- Nombre d'adhérents à la mutuelle solidaire : **1 436 adhérents (à fin octobre 2025), soit 2 227 personnes couvertes**
- Plateformes mobilité : **1 347 contacts** (incluant les demandes d'information) et demandes d'accompagnements en **2025** (octobre 2025), **1 176 diagnostics posés et 913 personnes accompagnées**
- Plan d'inspections des ESMS : **25 à 30 contrôles/an**





Orientation 1

Faciliter l'accès aux droits

Cette orientation se décline en six actions :

1. Communiquer en s'appuyant sur la méthode Facile à Lire et à Comprendre (FALC) et promouvoir les actions du Département et les lieux ressources, notamment les Maisons des solidarités et de l'insertion (MDSI) et les Maisons France Services, pour faire valoir les droits et effectuer les démarches
2. Développer les connaissances mutuelles des acteurs du social, du médico-social dans l'ensemble des domaines d'intervention des solidarités pour promouvoir un accompagnement adapté (autonomie, insertion, logement, enfance) et accroître les partenariats institutionnels au service des Samariens
3. Promouvoir la subsidiarité des dispositifs pour garantir une réponse adaptée et ajustée aux besoins
4. Promouvoir un accompagnement social ou socio-éducatif qui s'appuie sur les compétences des usagers
5. Accompagner les samariens dans les usages numériques et développer des outils dématérialisés adaptés
6. Renforcer le repérage des personnes en situation de non-recours pour apporter des réponses adaptées et renforcer le "aller-vers"

Communiquer en s'appuyant sur la méthode Facile à Lire et à comprendre (FALC) et promouvoir les actions du Département et les lieux ressources, notamment les Maisons des solidarités et de l'insertion (MDSI) et les Maisons France Service, pour faire valoir les droits et effectuer les démarches

- ◆ Des flyers en FALC
- ◆ Des dossiers spécifiques dans « Vivre en Somme » (260 000 exemplaires diffusés en toutes boîtes)
- ◆ Des vidéos sur l'offre de service des MDSI

Développer les connaissances mutuelles des acteurs du social, du médico-social dans l'ensemble des domaines d'intervention des solidarités pour promouvoir un accompagnement adapté (autonomie, insertion, logement, enfance) et accroître les partenariats institutionnels au service des Samariens

- ◆ Des cycles de conférences partenariales en Territoire d'action sociale : deux conférences par an et par territoire
- ◆ La préfiguration du Service public départemental de l'autonomie (SPDA)
- ◆ Des actions spécifiques : Semaines RSA (Réussir Sans Attendre), forum de l'emploi des personnes en situation de handicap, portes ouvertes des établissements ou services médico-sociaux (ESMS), journée partenariale des maisons des adolescents (MDA) Abbeville, journée d'échange avec la justice, journées départementales handicap et protection de l'enfance, séminaire périnatalité, Matinée sur les Violences intra familiales, etc.
- ◆ Développement des réunions en mode papotins pour plus d'interactivité entre les acteurs
- ◆ Travail en lien avec l'installation de Groupements Territoriaux sociaux et médico-sociaux pour mettre en œuvre une stratégie commune d'accompagnement des personnes âgées
- ◆ Convention relative à la reconnaissance mutuelle des évaluations CARSAT/MSA/CD

Promouvoir la subsidiarité des dispositifs pour garantir une réponse adaptée et ajustée aux besoins

- ◆ Création d'un fonds commun d'aides financières sur la mobilité avec la CAF
- ◆ Rapprocher la décision au plus près de la demande de l'usager



Promouvoir un accompagnement social ou socioéducatif qui s'appuie sur les compétences des usagers

- ◆ Implication des usagers dans la construction du SPDA via des groupes de travail et participation du Conseil départemental de la Citoyenneté et l'autonomie (CDCA)
- ◆ Démarche EPOP interventions de pairs aidants au sein de la Maison départementale des personnes handicapées (MDPH)
- ◆ Valorisation des compétences et aptitudes des jeunes de l'aide sociale à l'enfance (ASE)
- ◆ Création du Conseil Départemental des Jeunes de l'ASE le 5 juin 2024 (30 jeunes de 7 à 19 ans)
- ◆ Cérémonie de réussite aux diplômes des jeunes confiés à l'ASE (Baccalauréat, BTS, CAP, Master et autres)

Accompagner les samariens dans les usages numériques et développer des outils dématérialisés adaptés

- ◆ Partenariat avec Somme Numérique pour la coordination de l'offre de service
- ◆ Soutien aux actions du numérique pour les personnes âgées dans le cadre de la
- ◆ Conférence des financeurs de la prévention de la perte d'autonomie (CFPPA) et dans le cadre des différents appels à projets (AAP) de la mission Autonomie, exemple : action Numéric'Aide portée par l'ADMR qui vise à prévenir, détecter, lutter contre la fracture numérique subie par les personnes âgées : accompagner les séniors à domicile dans l'utilisation du numérique (action intégrée dans le pacte des solidarités)
- ◆ Usage de DORA pour l'offre d'insertion
- ◆ Refonte du portail des aides sur le somme.fr (accès profil usager ou thématique, mise en place d'un chatbot et d'un lecteur audio)

Renforcer le repérage des personnes en situation de non-recours pour apporter des réponses adaptées et renforcer le "aller-vers"

- ◆ Collaboration avec le CCAS d'Amiens pour un observatoire social
- ◆ Développement de la prévention spécialisée dans les Quartiers Prioritaires Politiques de la Ville
 - Élaboration et déploiement d'un plan d'action d'accès aux droits sociaux autour de 3 axes :
 - Développement et animation du partenariat (CARSAT, Maisons France Service, France Travail...)
 - Faciliter l'accès aux droits par l'accès aux informations et la simplification des démarches
 - Développer la connaissance mutuelle des dispositifs et des acteurs
- ◆ La solidarité à la source vise à simplifier la démarche usager par une déclaration préremplie. Le Département accompagne les bénéficiaires du revenu de solidarité active (RSA) pour ce changement de pratique
- ◆ Signature d'une convention de partenariat avec la CARSAT pour faciliter l'accès au droit à la retraite des allocataires du RSA
- ◆ Déploiement du dispositif Mutuelle Solidaire en partenariat avec la Mutuelle Familiale et la Ville d'Amiens (création d'outils de communication)
- ◆ Assises de l'autisme avec le CHU, l'EPSM, l'ARS



Orientation 2

Permettre à tous les Samariens d'accéder à l'emploi

Cette orientation se décline en cinq actions :

1. Faire de l'accès à l'emploi un objectif pour tous les Samariens
2. Améliorer l'attractivité de tous les métiers de l'accompagnement
3. Renforcer les liens avec les entreprises
4. Agir sur l'ensemble des freins entravant la reprise d'emploi
5. Renforcer, diversifier, renouveler les modalités d'intervention

Faire de l'accès à l'emploi un objectif pour tous les Samariens

- ◆ Campagne de valorisation sur l'emploi « Sortir du RSA c'est possible ! »
- ◆ Plan de vérification et de soutien aux Travailleurs indépendants
- ◆ Expérimentation RSA rénové et déploiement sur l'ensemble du département
- ◆ Insertion professionnelle des personnes en situation de handicap
- ◆ Maintien des orientations sur l'IAE

Améliorer l'attractivité de tous les métiers de l'accompagnement

- ◆ Plan d'actions sur l'attractivité des métiers 2023-2026 :
 - Forums des métiers pour les collégiens et jeunes en formation
 - Portes ouvertes dans les établissements et services
 - Fiches métiers pour mieux informer le grand public
- ◆ Revalorisation salariale pour les professionnels du domicile et des établissements (avenant 43, Complément de traitement indiciaire (CTI) Ségur) et financement de l'extension du SEGUR pour tous
- ◆ Aide à l'acquisition de voitures et de vélos électriques pour les professionnels des services d'aide à domicile et élargissement des critères de « Solution Mobilité Emploi » aux auxiliaires de vie à domicile
- ◆ Campagne de communication sur certains métiers en tension : assistants maternels, d'assistants et d'accueillants familiaux

Renforcer les liens avec les entreprises

- ◆ Développement du mécénat en lien avec l'action sociale
- ◆ Coopération renforcée avec France Travail et sa task force entreprises (Semaines RSA, Mes évènements emplois, Journées hebdomadaires de recrutement)
- ◆ Travail de coopération avec le Club Les entreprises s'engagent
- ◆ Déploiement d'actions avec le monde agricole (Action « Post 'Emploi-GEA », Groupement Employeur Agricole et les paniers Solidaires)
- ◆ Séminaire emploi et handicap en novembre 2024 et la mise en œuvre d'un Copil Emploi/ PH dans le cadre du Pilote emploi/handicap issu de la loi plein emploi
- ◆ Déploiement des périodes d'immersions en entreprises et en collectivités via un courrier commun Département et Association des Maires de la Somme, envoyé en septembre 2025
- ◆ Développement des clauses d'insertion dans les marchés publics du Département et dans le cadre du Canal Solidaire

Agir sur l'ensemble des freins entravant la reprise d'emploi

- ◆ Lancement d'un nouvel appel à projets Insertion pour 2026-2028, avec des actions centrées sur la mise en œuvre d'accompagnements individuels spécialisés sur 3 thématiques :
 - La mobilité via le déploiement des plateformes mobilité solidaire
 - La gestion des équilibres émotionnels et psychologiques
 - La préparation à l'entrée en structure de l'insertion par l'activité économique (IAE)
- ◆ Des ateliers collectifs et des actions de découverte dans une logique de programmation territoriale :
 - Remobilisation sociale
 - Préparation à l'emploi
- ◆ Développement de places d'accueil du jeune enfant à vocation d'insertion professionnelle (AVIP)

Renforcer, diversifier, renouveler les modalités d'intervention

- ◆ Dans le cadre de l'expérimentation Accompagnement rénové des bénéficiaires du RSA
 - Réduire les délais de prise en charge
 - Orientation journalière des bénéficiaires du RSA (BRSA)
 - Premier rendez-vous sous 2 semaines
 - Contractualisation sous 2 semaines
- ◆ Mettre en place un parcours d'entrée dynamique dans le dispositif
 - Mobiliser les BRSA plusieurs semaines consécutives sur des ateliers
 - Conduire les BRSA à compléter eux-mêmes le suivi de leur activité
- ◆ Renforcer et intensifier l'accompagnement
 - Un contact mensuel et des rendez-vous intermédiaires autant que de besoin
 - 15 heures hebdomadaires
 - Un parcours d'entrée commun
 - Déploiement du livret Mon parcours vers l'emploi





Orientation 3

Bien vivre en famille

Cette orientation se décline en six actions :

1. Soutenir l'autonomie des usagers en facilitant le maintien et l'accès à un logement, et la gestion budgétaire en prévention du surendettement
2. Promouvoir et consolider l'offre en prévention en s'appuyant sur les potentialités des Samariens (les usagers et leur famille)
3. Promouvoir la santé des Samariens, en particulier les enfants et les futurs parents, en favorisant les actions de prévention et d'accompagnement à la parentalité
4. Développer et renforcer les mesures de subsidiarité au placement des mineurs et favoriser le retour en famille
5. Dans une logique de parcours, concevoir et développer un livret de vie pour les jeunes confiés à l'aide sociale à l'enfance
6. Renforcer l'offre et la qualité de prise en charge en accueil familial

Soutenir l'autonomie des usagers en facilitant le maintien et l'accès à un logement, et la gestion budgétaire en prévention du surendettement

- ◆ Négociation et signature de la charte de coopération avec les bailleurs sociaux en 2024 autour de 5 axes : le logement des personnes en situation de handicap, des jeunes majeurs confiés à l'ASE, des femmes victimes de violence, la précarité énergétique et l'interconnaissance
- ◆ Réévaluation des seuils d'éligibilité de l'ensemble des dispositifs d'aide au niveau du seuil de pauvreté
- ◆ Au titre du FSL, élargissement du public éligible par la réévaluation du taux d'effort au logement
- ◆ Accès au Service national de l'enregistrement de la demande de logement social
- ◆ L'accompagnement des jeunes majeurs issus de l'aide sociale à l'enfance et le soutien du Fonds Social Européen

Promouvoir et consolider l'offre en prévention en s'appuyant sur les potentialités des Samariens (les usagers et leur famille)

- ◆ Renforcer la prévention primaire et le rôle de la PMI : maison des 1 000 premiers jours dans le cadre du Pacte des Solidarités
- ◆ Accompagner l'accès au soin dans le parcours de l'usager : augmentation du nombre de bilans 3-4 ans, mise en place d'un Bus PMI, lien avec CPAM etc...
- ◆ Participation active au Schéma Départemental des Services aux Familles et à la création du Comité Petite Enfance en 2023

Promouvoir la santé des Samariens, en particulier les enfants et les futurs parents, en favorisant les actions de prévention et d'accompagnement à la parentalité

- ◆ Des actions en faveur de l'arrivée de l'enfant (carnet de santé, cadeau de bienvenue (porte-bébé, livre), ateliers)
- ◆ Partenariat dans le cadre des Contrats locaux de santé (CLS)
- ◆ Poursuite du développement de la prévention (favoriser le langage, développer l'offre en modes de garde, technicien de l'intervention sociale et familiale (TISF), Réseau d'écoute, d'appui et d'accompagnement des parents (REAPP), actions de prévention, Schéma Départemental des Services aux Familles) :
 - Mesure TISF sur l'ensemble de département
 - Augmentation de la capacité d'accueil en crèches
 - Partenariat avec le Pôle Ressources Handicap (PRH)
 - Poursuite des actions dans le cadre du REAAP (hygiène alimentaire, sophrologie, etc...)

Développer et renforcer les mesures de subsidiarité au placement des mineurs et favoriser le retour en famille

- ◆ Augmentation des capacités des associations, pérennisant les 200 assistances éducatives en milieu ouvert (AEMO) judiciaires supplémentaires mises en place en 2021 soit une capacité à ce jour de 1 700 mesures
- ◆ Création de 120 places d'AEMO renforcée (20 places pour les enfants de moins de 6 ans en et 100 places tout âge confondu en 2025) soit une capacité de 221 mesures
- ◆ Augmentation de la capacité d'accueil dans le cadre du Placement Éducatif à Domicile (78 à 96 places au 1^{er} janvier 2024), puis 34 nouvelles places en 2025 avec la transformation des placements éducatifs à domicile (PEAD) en AEMO I (intensive) soit une capacité de 130 mesures
- ◆ Augmentation de la capacité d'accueil des mères isolées avec enfant de moins de 3 ans (80 places supplémentaires en 2024) soit une nouvelle capacité à 160 places
- ◆ Développement du mentorat et du parrainage
- ◆ Ouverture d'une antenne de la Maison des Adolescents (MDA) à l'est du département

Dans une logique de parcours, concevoir et développer un livret de vie pour les jeunes confiés à l'aide sociale à l'enfance

- ◆ Finalisation du dossier unique pour l'enfant
- ◆ Mise en œuvre de la Gestion Électronique des Documents (GED) enfance
- ◆ Actions de formation déployées auprès des travailleurs médico-sociaux sur les Territoires d'Action Sociale, 2 établissements enfance, des nouveaux assistants familiaux, création d'albums de vie pour tous les enfants pupille de l'Etat et les mineurs suivis dans le cadre des évaluations liens de filiation

Renforcer l'offre et la qualité de prise en charge en accueil familial

- ◆ Refonte de l'organisation de l'accueil familial pour être au plus près des accueillants familiaux et des personnes adultes (personnes âgées et personnes handicapées) qu'elles accueillent
- ◆ Campagne de communication pour développer l'offre en accueil familial pour les personnes en situation de handicap et les personnes âgées
- ◆ Poursuite de la campagne de recrutement des assistants familiaux enfance
- ◆ Mise en place d'une procédure de traitement des pratiques dysfonctionnelles des assistants familiaux en janvier
- ◆ Recueil des besoins en formation des assistants familiaux sur l'accueil d'enfants en situation de handicap
- ◆ Mise en place d'un groupe de parole des assistants familiaux nouvellement recrutés et déploiement d'outils collaboratifs



Orientation 4

Favoriser la vie à domicile de tous les publics

Cette orientation se décline en six actions :

1. Accompagner la transformation des structures du secteur d'aide à domicile vers un modèle intégré permettant la prise en charge globale des personnes
2. Déployer des solutions favorisant l'inclusion et la vie à domicile dans une logique de parcours
3. Permettre l'inclusion scolaire et professionnelle des enfants et adultes en situation de handicap
4. Renforcer l'offre de répit pour les aidants sur l'ensemble du territoire
5. Proposer des solutions de logements adaptées aux besoins des publics et améliorer l'accompagnement dans le parcours d'accès au logement
6. Favoriser l'accès de tous les publics à la citoyenneté, au sport et à la culture

Accompagner la transformation des structures du secteur d'aide à domicile vers un modèle intégré permettant la prise en charge globale des personnes

- ◆ Réforme des services à domicile pour simplifier les parcours des personnes
- ◆ Le lancement des appels à candidatures depuis 2023 pour la signature des nouveaux contrats pluriannuels d'objectifs et de moyens (CPOM) des Services d'aide et d'accompagnement à domicile (SAAD) : 21 CPOM signés
- ◆ L'attribution de la nouvelle dotation complémentaire pour financer des actions qualité dans les CPOM : 4.3 M € en 2025

Déployer des solutions favorisant l'inclusion et la vie à domicile dans une logique de parcours

- ◆ Lancement d'un nouvel appel à projets permanent 2024/2025 autour de 3 thématiques :
 - Actions de proximité favorisant le maintien à domicile ou l'inclusion dans la société des personnes âgées ou des personnes en situation de handicap
 - Actions en faveur du répit des aidants
 - Actions de communication/information/sensibilisation en direction des personnes âgées, des personnes en situation de handicap et des proches aidants
- ◆ Poursuite de la programmation 2022-2029 et le déploiement de l'habitat inclusif
- ◆ Création d'un réseau des porteurs de l'habitat inclusif

Permettre l'inclusion scolaire et professionnelle des enfants et adultes en situation de handicap

- ◆ Externalisation des unités d'enseignement : 17 unités (7 en école, 9 en collège, 1 en lycée)
- ◆ Un collège pleinement inclusif (sept 2025 à Corbie)
- ◆ Création de 70 places de services d'accompagnement à la vie sociale (SAVS) et de SAVS renforcé à l'appui d'un référentiel
- ◆ Accord de méthode : actions pour l'emploi en milieu ordinaire de personnes en situation de handicap

Renforcer l'offre de répit pour les aidants sur l'ensemble du territoire

- ◆ Des financements spécifiques dans le cadre des appels à projets lancés par le Département : un axe complet sur les actions de répit (relayage, bus des aidants, café des aidants) dans l'AAP 2024 2025 pour 2 M€
- ◆ Des actions financées par la Conférence des financeurs de la prévention de la perte d'autonomie (CFPPA)
- ◆ Des aides extralégales du Département : aide individuelle au répit de 500 €/an pour financer du relayage, des séjours de répit...
- ◆ Organisation de 3 villages des aidants
- ◆ Des nouveaux projets soutenus par le Département pour la création de tiers-lieu

Proposer des solutions de logements adaptées aux besoins des publics et améliorer l'accompagnement dans le parcours d'accès au logement

- ◆ Le déploiement des dispositifs de financement des aides techniques à domicile pour les personnes âgées et conventionnement avec une association permettant l'intervention à domicile d'ergothérapeute (exemple action recycl'Aide80 expérimentation pour la création d'une filière de réemploi d'aides techniques)
- ◆ Une offre complémentaire au financement de l'aide à la vie partagée (AVP) : habitats partagés et inclusifs : lancement d'un AAP (appel à projet) fin 2025
- ◆ Mise en place d'un « kit autonomie » pour les jeunes sortants de l'ASE
- ◆ Signature d'une charte entre le Département et les bailleurs sociaux le 4 juin 2024

Favoriser l'accès de tous les publics à la citoyenneté, au sport et à la culture

- ◆ Mise en place de tournois de football des enfants confiés à l'ASE
- ◆ Soutien à la création d'une Association départementale d'Entraide des Personnes Accueillies en Protection de l'Enfance (ADEPAPE) en septembre 2023
- ◆ Faire vivre des évènements sportifs et culturels à nos publics : jeux olympiques et paralympiques 2024, concerts en EHPADs, ateliers de danse etc.
- ◆ Mise en place des séjours récréatifs et vacances apprenantes pour les jeunes de l'ASE
- ◆ Arbre de Noël pour les jeunes de l'ASE
- ◆ Financements spécifiques d'actions sportives, culturelles et citoyenne dans le cadre des appels à projets lancés par le Département et dans le cadre de la conférence des financeurs
- ◆ Référents sportifs dans les ESMS
- ◆ Tous cap, rencontres collégiens et élèves des IME autour du sport
- ◆ Handi'spot : labellisation de 40 circuits de randonnées accessibles aux personnes en situation de handicap





Orientation 5

Protéger les plus fragiles en garantissant la bonne qualité de vie en établissement

Cette orientation se décline en cinq actions :

1. Développer la coordination et l'interconnaissance entre les acteurs afin de favoriser une meilleure prise en compte des besoins des personnes et fluidifier les parcours
2. Soutenir les dynamiques de diversification, de transformation et d'adaptation de l'offre
3. Expérimenter des modalités d'accueil alternatives pour ajuster les réponses aux situations individuelles dans une logique de parcours
4. Garantir la qualité de l'accueil et de l'accompagnement dans les structures médico-sociales,
5. Améliorer la vie quotidienne des personnes accueillies en établissement et favoriser leur inclusion et l'ouverture sur l'extérieur

Développer la coordination et l'interconnaissance entre les acteurs afin de favoriser une meilleure prise en compte des besoins des personnes et fluidifier les parcours

- ◆ Conduite d'une étude sur les enfants à double vulnérabilité tous les 2 ans
- ◆ Journées départementales Handicap et Protection de l'enfance
- ◆ Mise en place d'une convention de partage de données entre la MDPH et la Direction enfance famille (DEF)
- ◆ Poursuite des cellules de veille territorialisées MDPH / ASE
- ◆ Installation du Conseil Départemental Protection de l'Enfance (CDPE)
- ◆ Convention pour mise en œuvre de la reconnaissance mutuelle des évaluations CARSAT/ MSA/CD
- ◆ Portail SPDA à destination des professionnels en cours de construction

Soutenir les dynamiques de diversification, de transformation et d'adaptation de l'offre

- ◆ Adoption du plan pluriannuel d'investissement sur les ESMS
- ◆ Poursuite de la réflexion sur l'EHPAD de demain
- ◆ Travail avec les MARPA et la MSA sur évolution des résidences autonomie,
- ◆ Mise en œuvre du plan de prévention des départs en Belgique (60 places nouvelles)
- ◆ Charte d'engagement avec l'ARS dans le cadre du financement « 50 000 solutions »
- ◆ Un Etablissement d'accueil médicalisé (EAM) pour le handicap psychique (en cours)
- ◆ Un AAP pour la transformation de places d'EHPAD dédiées aux personnes handicapées vieillissantes

Expérimenter des modalités d'accueil alternatives pour ajuster les réponses aux situations individuelles dans une logique de parcours

- ◆ Trouver des financements exceptionnels afin de faire face à des situations complexes et urgentes
- ◆ Validation du référentiel des SAVS renforcés et création de nouvelles places par AAP
- ◆ Développement de l'habitat inclusif, de l'accueil familial, accueil de nuit, accueil séquentiel, hébergement temporaire
- ◆ Création d'un Service d'Accueil Séquentiel (7 places pour enfants confiés ASE avec difficultés de parcours) en 2023
- ◆ Développement de l'accueil familial d'urgence ou de répit

Améliorer la vie quotidienne des personnes accueillies en établissement et favoriser leur inclusion et l'ouverture sur l'extérieur

- ◆ Financements spécifiques d'actions sportives, culturelles et citoyenne dans le cadre des appels à projets lancés par le Département
- ◆ Les correspondances Samariennes entre aînés accueillis dans ces structures et des collégiens ou jeunes inscrits dans les clubs d'écriture ou de dessin
- ◆ Amélioration de la qualité nutritionnelle de l'alimentation dans les ESMS en rapprochant les producteurs locaux et les établissements par des circuits courts

Garantir la qualité de l'accueil et de l'accompagnement dans les structures médico-sociales

- ◆ Élaboration d'un plan d'inspections des ESMS
- ◆ Développement des visites qualités dans des établissements belges accueillants des samariens
- ◆ Suivi et accompagnement des établissements dans lesquels des signalements ont été réalisés ou des événements indésirables graves
- ◆ Ouverture d'une Maison d'Enfants à Caractère Social (MECS) à Albert en avril 2023 (15 places dont 3 d'accueil d'urgence)
- ◆ Valorisation de la qualité de la prise en charge à travers les CPOM
- ◆ Diffusion de plaquettes d'information sur les personnes qualifiées dans le domaine de l'enfance auprès des ESMS

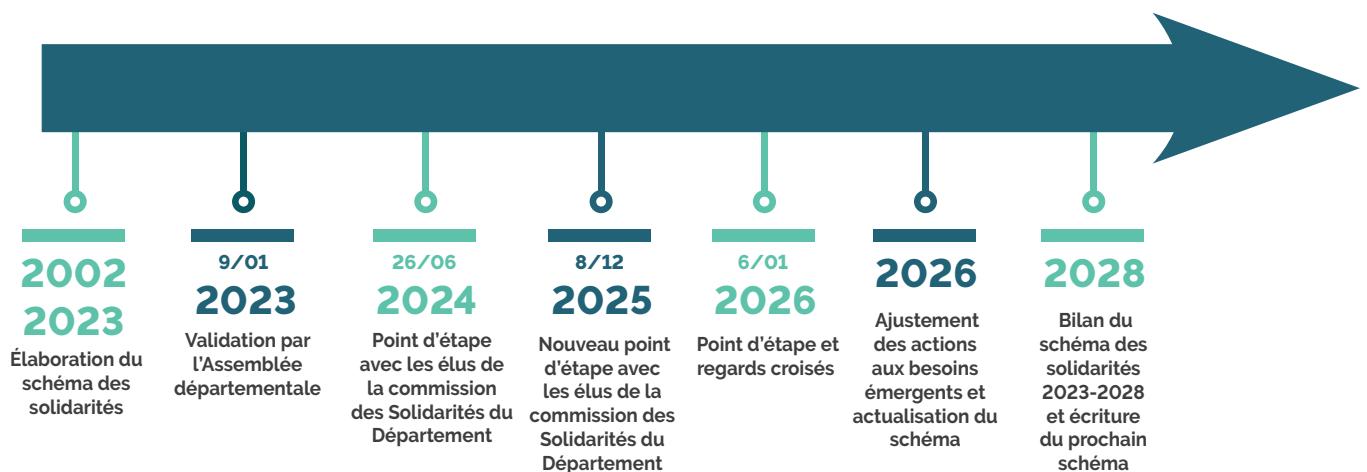


Perspectives 2026-2028 : une démarche collaborative et évolutive

- Des politiques publiques nationales qui évoluent
- Consultation des partenaires : le 6 janvier 2026
- Nouveau regard en 2026 pour ajuster les actions aux besoins émergents

Le Schéma départemental des solidarités se positionne comme un levier essentiel pour construire une Somme plus inclusive, où chaque Samarien peut accéder à ses droits, s'épanouir en famille, et vivre avec dignité, que ce soit à domicile ou en établissement. Ensemble, agissons pour un territoire solidaire et innovant.

Calendrier





Conseil départemental de la Somme
43 rue de la République
CS 32615
80026 AMIENS Cedex 1

03 22 71 80 80
www.somme.fr

